



République Française
Département de l'Oise
COMMUNE DE LA NEUVILLE-ROY
7 rue de Paris
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 31/01/2024
Reçu en préfecture le 31/01/2024
Publié le
ID : 060-216004515-20240115-2024004-DE



2024 - 004

Séance du 15 janvier 2024				
Nombre de membres			L'an deux mil vingt-quatre, lundi quinze janvier à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry MICHEL, le Maire	
En exercice	Présents	Nombres de suffrages exprimés		
15	11	Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0	Présents : Mrs MICHEL T., LEFEBVRE P., LESUEUR T., BONNARD F., LE ROY P., VAN VOOREN X., VOGT N., Mmes NUYTENS E., KRAL A., STRAZEL A., WALBRECQ J., Représenté : Mme DELAPORTE L. représentée par Mme WALBRECQ J., M. ARMIEL M. représenté par M. LEFEBVRE P.	
Date de la convocation : 9 janvier 2024			Absent non excusé : M. NOÉ B. Absente excusée : Mme MEYER D.	
Date d'affichage : 10 janvier 2024			Secrétaire de séance : Mme WALBRECQ J.	

N° 2024-004 Budget - demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR concernant l'aménagement et la sécurisation de la rue Neuve

M. Le Maire présente l'étude de la SAO-ADTO réalisée pour l'aménagement et la sécurisation de la rue Neuve. L'ensemble des travaux comprend la création de trottoir maître et sécurisé aux normes PMR, organiser le stationnement et réaxer la Rue Neuve, dans le but de faciliter et de sécuriser l'accès au regroupement scolaire pour les écoliers et au bâtiment communal qui fera l'objet d'un aménagement pour accueillir la mairie et l'agence postale.

Il y a lieu également de prévoir l'enfouissement des réseaux, non inclus dans la présente étude.

Le coût de l'opération s'élève à la somme de 194 980.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De solliciter auprès de l'Etat au titre de la DETR une subvention, suivant le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montant HT	Financeurs	Montant	%
Aménagement et sécurisation de la rue Neuve	194 980.00 €	Etat - DETR	64 000.00 €	32,80
		Conseil Départemental	91 640.60 €	37+10
		Commune	39 339.40 €	20,20 %
TOTAL	194 980.00 €	TOTAL	194 980.00 €	100 %

- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ce recours peut être déposé sur l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site : www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,

À La Neuville-Roy, le 15 janvier 2024

Le Maire, Thierry MICHEL

